

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 25 (1887)
Heft: 9

Artikel: [Nouvelles diverses]
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-189695>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

alléchants au travers du boyau, n'étaient que des morceaux de carottes ! Pas le plus petit vestige de viande ou de lard : des carottes !

Et pourtant, cette marchande de saucisses vous avait une bonne figure honnête, quand elle vous disait : *On ne les avait pas faites pour vendre, madame.*

LE CARRIER.

LO TSENÉVO

IV. Lo feladzo ào brego.

Quand l'hivai coumeince à veni,
Quand lo pliantadzo' est tot reduit,
Que lè vouagnésons sont passâïes
Et qu'on vâi lè bliantsès dzalaïes,
Faut décheindrè dâo guelatâ
 Ao dâo grenâ,
Lo brego, po l'épuassatâ.
Lâi faut rajustâ la *pliantetta*,
Vouâiti se lo bet dè cordetta
Que l'attatse et la fâ teni
A la *serveinta'*, est dè bon fi ;
Et se la *segnaola* sè roulhie,
Lâi faut mettrè 'na gotta d'oulhie
Po que la *rua* verâi châ
Et po que le ne pioulâi pas.
Faut mettrè 'na *corda* novalla
Et solida petout què balla
Se la vilhie ne vaut perein.
Faut tsouyi que pas onna *deint*
Ne sâi trossâïe à l'épenetta,
Kâ ne s'agit pas que n'alettâ
Sâi bertse et que le gavoïtâ,
Sein quiet la faut rabistoquâ.
Ye faut préparâ prâo *boubenès*
Et bin sè veilli que tsaquenès
Aulont bin. Et po que lo fi
Pouéssè passâ, faut déboutsî
Lo perte dè la *fuse* et fêre
Que le verâi châ, dè manière
Que po que l'aulè sein z'arrêt,
Lâi faut dè l'oulhie à tsaquîet bet.
Faut on *vertet* sein trâo d'eincotsè,
Sein quiet la corda lâi sè crotsè ;
On *vice* que sè pâo veri
Dè 'na man, sein trâo trevougni ;
Kâ faut bin qu'on pouéssè reteindre
Quand la corda vint à déteindre,
Ao bin veri dè l'autra pâ
Se la rue virè trâo gras.
Après, faut vouâiti la conolhie,
Que sâi drâite que 'na botolhie,
Que le sè tignè su son pî
Sein sè remoâ, ni brelantsi.
 Quand l'est que la conolhie est fête
Dè balla reta' et qu'on l'arrête
Avoué lo riban, ye s'agit
Dè fêre manœuvrâ l'uti.
Adon felhiès, fennès s'ein baillont,
Et du lo grand matin travaillont
Sein botsi què po lè repé ;
Et quand s'ein vint dévai lo né,
Que l'ont fini lo relavadzo
Et tot reduit dein lo ménadzo,
Que lè z'homo ne font pe rein,
Après ariâ, tsacon s'ein vint
Sè reduirè dein la tsambretta.
Lo péré-grand su la cavetta,

Tot regregnî dein son broustou,
Sè tint ào tsaud vai lo matou.
Lo pérè arreindzè 'na reméssè,
Tandi que la bouébetta réssè
Lo catsimo ào bin lo livret
A la clliârance d'on croset.
Avoué tot cein, lo brego zonnè,
Et vai la pliaqua, lo tsat ronnè ;
Et quand dzâlè, que fâ poue teimps,
Qu'on oût tapâ lè contréveints,
Quand, que dévant, tsacon grelotte,
Que fâ bon ào tsaud, à la chotte !
Et quand lè z'einfants ont botsi
Dè recordâ, vont s'aguelhi
Su lo fornet, vai lô grand-pére.
Adon lè vesins vignont fêre
On petit tor po dévezâ
Dè cosse et cein et profitâ
Dè liaire einseimblie la *Senanna*
Po savâi diéro va la granna,
Et por appreindrè lè novés.
Et tot coumeint vai lè bornés,
On djase, on rit et on babelhie
Su tôt valet, su tôla felhie,
A mein qu'on ausse à racontâ
Dâi z'histoires dâo teimps passâ,
Yô lè sorciers tegnont la chetta,
Yô lè revgneints, ein catsetta,
Vegnont roudâ dein lè mâisons,
Fêre dâi tors dè lão façons.
Enfin, quand on oût lo relodze
Rabattrè 9, tsacon délodze,
Kâ l'est lo momeint po très-ti
Dè se reduirè po droumi.

(*La fin au prochain n°*)

C.-C. D.

Une domestique se présente dans une maison et la conversation suivante s'engage :

— Vous vous appelez ? lui dit madame.
— Je m'appelle Françoise.
— Ce nom me déplaît ; je vous appellerai Marie.
Etes-vous bonne cuisinière ?
— Je ne cuisine pas trop mal.
— Savez-vous bien coudre ?
— Assez bien, madame.
— Je pense que vous savez aussi blanchir et repasser ?
— Certainement, madame. Je ne sais pas tuyauter, par exemple.
— Ah ! c'est ennuyeux, il faudra apprendre.
— Dites-moi, mon enfant, avez-vous des parents à Lausanne ?
— Non, madame.
— J'en suis bien aise, car je dois vous prévenir que je n'accorde pas de sortie.
— Pas de sortie, c'est dur ! Enfin...
— Je dois vous dire aussi que je n'aime pas qu'on cause avec le valet de chambre.
— Je ne lui dirai pas le mot, madame.
— Il faut aussi que je vous prévienne que je vais en soirée trois ou quatre fois par semaine, et qu'il faut m'attendre.
— A quelle heure madame rentre-t-elle ?
— Cela ne vous regarde pas, vous devez m'attendre.

— J'attendrai donc que madame soit rentrée pour aller me coucher.

— Je désire aussi que vous soyiez levée à 6 heures du matin.

— Bien madame.

— Je crois que vous pourrez faire mon affaire. Parlons de vos gages. On a dû vous dire que je ne donnais pas plus de 20 francs par mois. Montrez-moi vos certificats.

— C'est bien inutile, madame. Si je fais votre affaire, vous ne faites pas la mienne. J'ai toujours servi des personnes exigeantes, et madame, je le vois bien, me gâterait...

On nous écrit du pays de la neige les lignes suivantes, relatant un fait dont le côté comique fera passer l'éponge sur les susceptibilités qu'il pourrait éveiller :

« L'hiver est rude, mais grâce au beau temps, il est quand même bien supportable. Les récréations ne nous manquent pas ; le patinage, les courses en traîneau, ainsi que les soirées musicales et dramatiques données par nos sociétés se succèdent et nous procurent d'agrables jouissances. En outre, il survient toujours quelques drôles incidents qui viennent vous désopiler la rate, et je ne puis résister de vous raconter une amusante histoire qui est, depuis quelques jours, l'objet de toutes les conversations, et dont les petites chroniques de la presse ne peuvent manquer d'entretenir bientôt leurs lecteurs. »

Un comité, ayant la mission de réunir les fonds nécessaires pour offrir des prix dans une fête qui aura lieu prochainement, a fait placer quelques troncs dans les cercles de la contrée pour recueillir les dons.

La mesure a été vivement critiquée dans le village de ***, et un mauvais plaisant a répandu le bruit qu'un citoyen, qui passe pour hostile à la fête projetée, avait, par un acte grossier, fait résonner le tronc d'un bruit insolite, au lieu d'y mettre quelque argent.

Ce vilain propos est arrivé aux oreilles de celui qui en était victime, lequel a protesté énergiquement contre ces faux bruits. Plainte a été déposée en mains du magistrat, qui s'est transporté sur les lieux où le soi-disant délit avait été commis, et là, le plaignant voulant détruire tous les doutes au sujet des calomnies colportées sur son compte, a fait approcher une table du mur contre lequel le tronc était fixé, et, montant même sur celle-ci, il a prouvé d'une manière irréfutable, qu'il lui aurait été impossible d'arriver à une hauteur suffisante pour pouvoir opérer avec quelque chance de succès.

Dans quelques jours, comparution des parties devant le magistrat. J'aurai soin de vous tenir au courant des événements ultérieurs. »

LES MIRAGES DE LA VIE

II

Ludovic laissa, irrité contre ce qu'il appelait un égoïste entêtement. Ce n'était pas la jeune fille qu'il avait rêvée ; il n'épouserait jamais une femme d'un

caractère aussi énergique. Son idéal était une belle créature fragile comme une fleur, l'âble comme un roseau, s'inclinant avec résignation à tous les souffles de la destinée.

— Madame Duriage, dit-il, vous n'avez qu'une chose à faire pour dompter cette rebelle, c'est de la mettre au couvent jusqu'à ce qu'elle vous demande grâce.

— Au couvent ? Non, elle prendrait sa douleur pour une vocation et se ferait religieuse ; je perdrais mon enfant pour toujours.

— C'est vrai, répliqua M. Mélinde, il vaudrait mieux la placer dans l'institution de Paris où se trouve ma nièce. Mme Amurat, ma sœur, veillerait sur elle, et comme Ludovic doit retourner à Paris la semaine prochaine, nous partirons tous ensemble. Ce voyage ne peut que faire diversion aux idées de votre fille.

Ce projet conciliant fut mis à exécution, et les préparatifs faits à la hâte, on se mit en route.

Paris, cette ville magnifique qui avait tant miroité dans les pensées de Céline, ce Paris splendide tant rêvé, tant désiré, la laissait presque indifférente : une âme malade voit toute chose à travers un crêpe.

Depuis Marseille, la jeune fille n'avait répondu que les syllabes exigées par la politesse. La vue de son futur beau-père lui donnait la fièvre ; l'entrain, la verve, l'esprit de Ludovic l'agaçaient, elle le prenait en aversion.

Leur arrivée eut lieu à huit heures du soir. Paris, illuminé par ses nombreux becs de gaz, ses magasins splendides, apparut à Céline comme dans une féerie, et l'on frappait trop tôt à son gré chez Mme Amurat, qui habitait, boulevard Malesherbes, un magnifique appartement.

M. Mélinde avait prévenu son beau-frère et avait été très contrarié de ne pas le trouver à la gare. Il était loin de soupçonner la triste surprise qui l'attendait.

Sa sœur lui apprit aussitôt qu'elle plaidait en divorce.

Pauvre Mme Amurat ! En apprenant le mariage de son frère et de Madame Duriage, une compagne d'enfance, elle fondit en larmes et commença le long et fastidieux récit de toutes ses infortunes.

Rien de plus antipathique à la mère de Céline que d'entendre des lamentations ; comme en général presque tout le monde, elle ne s'intéressait qu'à ses propres misères.

Ludovic s'inclina vers Céline, dont la physionomie révélait la compassion la plus vive pour tant d'infortune, et lui dit avec malice :

— Ne préférez-vous pas un second mariage à un divorce ?

— Combien la vie est triste ! répondit-elle, pendant que les mariages d'éternelle lune de miel faisaient place à la réalité.

— J'avoue qu'il y a des phases peu divertissantes, reprit-il devenu sérieux, celle-ci, par exemple :

Voilà deux êtres qui se sont aimés éperdument, un mariage d'inclination et d'enthousiasme comme on en voit peu, et contre la volonté des deux familles.

Après avoir vécu ensemble de longues années, ils sont arrivés à se mépriser, à se haïr, à dire l'un contre l'autre toutes les infamies, se déshonorant à qui mieux mieux, dévoilant leur vie intime devant un tribunal, afin qu'il les sépare à jamais !

— C'est affreux ! murmura Céline.

— Je trouve les formalités du divorce absurdes, dit Mme Duriage. On devrait pouvoir se séparer à l'amiable du soir au lendemain.

— Comme vous y allez, chère madame, interrompit M. Mélinde ; le divorce est une excellente chose, mais il a besoin de garde-fous, sans cela nous verrions chez nos amis d'un tempérament irritable ce que les Romains ont